

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	36 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rétribution des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,
 20 Décembre 1872.

Bulletin politique.

Ainsi qu'on l'a déjà fait pressentir, le centre gauche s'est à peu près rapiécé. Jusqu'ici, il ne compte qu'une défection, celle de M. Bamberger, qui a déclaré cesser faire partie de ce groupe, par la lettre suivante adressée au président.

« Paris, 16 décembre 1872.

» Monsieur et cher collègue,

» Dans la séance de nuit du 14 courant, M. Dufaure a prononcé des paroles empreintes d'une hostilité formelle à l'idée républicaine.

» L'honorable garde des sceaux s'est inspiré d'une manière fort incomplète, j'en suis certain, de la pensée de M. Thiers, car ses paroles sont en désaccord formel avec les termes du Message et ceux dont M. Thiers s'est servi depuis.

» Je ne relèverai qu'un point du discours de M. le garde des sceaux. Il a mis au passif de voyages fameux le trouble du pays, trouble qui a été vite calmé, tandis que M. Thiers a reproché l'agitation actuelle de notre pays (dont M. Dufaure semble ignorer l'origine) aux manœuvres de la droite ; je m'en réfère à ses propres paroles dans une discussion qui ne date que de quelques semaines.

» Il n'en est pas moins vrai que le vote du 14 donne raison à M. Dufaure contre nous, républicains convaincus.

» Je vous prie donc, à mon grand regret, de vouloir bien faire rayer mon nom de la liste du centre gauche dont la majorité a sanctionné, par son vote affirmatif, la thèse soutenue par M. Dufaure.

» BAMBERGER,

» Député de Meurthe-et-Moselle. »

Tout porte à croire que M. Bamberger trouvera des imitateurs parmi les 14 qui, comme lui, ont voté contre l'ordre du jour pur et simple.

Voici le procès-verbal de la séance tenue avant-hier, sous la présidence de M. le comte Rampon, l'un des principaux représentants de la partie modérée de ce groupe :

« M. Ricard tient à expliquer à ses collègues du centre gauche pourquoi il a cru devoir garder le silence dans la séance de samedi.

» Il avait reçu le mandat de demander à la tribune l'ordre du jour pur et simple. Il devait d'abord blâmer le manifeste de l'Union républicaine, procédé extra-parlementaire qui consistait, de la part des députés désertant la tribune, à provoquer au dehors un mouvement destiné à exercer une pression sur l'Assemblée.

» Il devait expliquer ensuite avec quels regrets affectueux le centre gauche avait vu la gauche s'associer dans une certaine mesure à l'extrême gauche, et enfin préciser les motifs qui avaient porté le centre gauche à accepter l'ordre du jour. Le centre gauche espérait que la commission des Trente comprendrait qu'à cette heure, le meilleur moyen d'assurer l'ordre moral et légal était de s'appliquer à fonder d'une façon durable et sincère la République conservatrice.

» M. Ricard avait l'intention de monter à la tribune après M. Le Royer, de prendre acte des paroles de M. le duc d'Audiffret-Pasquier et de le conjurer, au nom du patriotisme, au nom de l'intérêt du pays, non-seulement « d'ajourner ses préférences », mais d'en faire le sacrifice.

» M. le garde des sceaux a pris précipitamment la parole. L'impression que M. Ricard a ressentie de son discours a été que le langage de M. Dufaure, dépassant sans doute sa pensée, était une rupture, non-seulement avec l'extrême gauche, mais avec toute la gauche. Dans ces conditions, il lui était réellement impossible, après les paroles ardentes de M. Raoul Duval, d'accomplir, sans mentir à sa conscience, la mission qu'il avait reçue.

» Appuyer le discours de M. Dufaure lui eût semblé sacrifier la gauche modérée ; il ne lui était pas davantage permis de le combattre après les engagements qu'il avait pris de défendre l'ordre du jour pur et simple.

» M. Ricard termine en donnant sa démission de président du centre gauche.

» M. Robert de Massy n'interprète pas comme M. Ricard le discours de M. le garde des sceaux ; il est convaincu que M. le garde des sceaux n'a voulu rompre qu'avec la gauche extrême, et il trouve la preuve de la pensée du gouvernement dans l'attitude prise par M. le Président de la République dans le sein de la commission des Trente. Le programme du centre gauche demeure entier, et M. le garde des sceaux s'est plutôt efforcé d'amener la droite au centre gauche que de conduire le centre gauche à la droite.

» M. Massy demande à la réunion d'éviter avec soin toute querelle de personnes ; le centre gauche, avant tout, a besoin d'union. Bientôt encore il aura sans doute un rôle important à jouer ; il demeurera l'appui du gouvernement ; il faut donc qu'il reste ce qu'il est et qu'il écarte de ses discussions toute question personnelle.

» M. René Brice, après le discours de M. Ricard, croit indispensable que l'on sache pourquoi ses collègues et lui, sans hésitation aucune, ont cru devoir voter l'ordre du jour. Rompant d'une façon absolue avec l'Union républicaine, ils n'ont entendu rompre ni avec la gauche modérée, qui est l'alliée naturelle du centre gauche, ni avec la République conservatrice, à laquelle ils demeurent fermement attachés. Ils n'ont fait autre chose que suivre la politique du groupe auquel ils ont l'honneur d'appartenir, politique ferme, nettement définie, mais aussi politique de conciliation.

» Il existe une commission de trente membres que le centre gauche a saisie de différentes questions constitutionnelles. Il est permis d'espérer que le projet de loi qu'elle présentera à la Chambre réunira cette fois une majorité sérieuse et compacte. Tant que cette espérance existe, le devoir du

centre gauche est de repousser la dissolution.

» Lorsque la commission des Trente aura parlé, si les espérances qu'elle donne sont déçues, si, après le vote sur les propositions, l'Assemblée demeure coupée en deux, sans majorité aucune, alors, mais alors seulement, il deviendra évident qu'en l'état tout gouvernement est impossible, et il appartiendra au centre gauche de réclamer le renouvellement partiel, ou même, s'il est nécessaire, la dissolution.

» M. Waddington répond à M. Robert de Massy. M. le président du centre gauche, chargé par le centre gauche de porter une déclaration à la tribune, n'a point accompli le mandat qu'il avait accepté. Des explications mêmes qu'il a données à la réunion, il résulte que, s'il avait pris la parole, il se serait fait l'organe de la gauche plutôt que du centre gauche. M. Waddington demande à la réunion d'accepter la démission de M. Ricard.

» M. le comte Rampon prie l'Assemblée de ne pas discuter plus longtemps des questions de personnes. Il demande au centre gauche de demeurer uni et de rester, après la séance de samedi, ce qu'il était avant cette séance.

» Il donne son approbation la plus absolue aux paroles de M. René Brice et partage ses sentiments.

» M. le comte Rampon entend rester fidèle à la République conservatrice ; il estime que la conduite à tenir par le centre gauche dans l'avenir devra dépendre des conclusions proposées à la Chambre par la commission des Trente.

» M. René Brice, en présence des propositions diverses de M. Robert de Massy et de M. Waddington, prie M. le président de mettre aux voix l'acceptation ou le refus de la démission de M. Ricard. — Il demande aux membres de l'assemblée, au nom de l'union si nécessaire entre tous, de refuser cette démission, et de prouver ainsi qu'ils oublient leurs dissentiments passagers pour continuer l'œuvre qu'ils ont entreprise en commun.

Feuilletton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIV.

DISPERSION.

(Suite.)

— En quoi cela me regarde-t-il, animal

— Excellence, vous me demandez un secret qui m'appartient ; si vous voulez me l'acheter, je vous le vends argent comptant, en le garantissant infailible.

— Insolent ! je fais te faire rouer pour ton secret.

— Je serai battu, mais vos soldats seront tués, fit Boleslas.

Mitved n'avait point l'habitude de rencontrer une pareille résistance. Un instant il hésita s'il ne lui brûlerait pas la cervelle, mais songeant qu'il n'aurait plus de guide pour conduire son armée dans un pays dangereux à traverser, et entendant la fusillade qui continuait à décimer ses travailleurs, il résolut de ruser avec ce Polonais qui, des vertus de ses compatriotes, n'avait conservé que le courage indomptable, et, se radoucissant subitement, il lui dit :

- Combien ton secret ?
- Cent roubles, Excellence.
- Et tu en garantis le succès ?
- Je le garantis.
- Si malgré cela il échoue ?
- Vous reprendrez les cent roubles et me ferez donner cent coups de fouet.
- Capitaine Timaschof, fit le général, comptez à l'instant quatre billets de vingt-cinq roubles à cet homme ; les avez-vous dans votre caisse ?
- Je les ai, Excellence.
- Bien ! ton secret, à présent ?
- Excellence, les cent roubles d'abord.

Le visage de Mitved s'empourpra de colère ; toutefois il se remit promptement et, croisant ses bras sur sa poitrine, il attendit.

— Voici les cent roubles, fit le capitaine.

— Que tu ne garderas pas longtemps, murmura l'Ours-Gris, avec un sourire féroce, pendant que le traître comptait ses billets ; puis il ajouta, à haute voix :

- Ton compte y est-il ?
- Il y est, Excellence.
- Ton secret ?
- C'est juste, Excellence. Vous entendez bien ces paysans qui se lamentent ?
- Je les entends si bien, que je vais les faire passer par les armes, pour en finir.
- Au lieu de cela, Excellence, ordonnez à vos Cosaques de les garrotter vifs, un à chaque pieu du retranchement ; ce sont des rebelles et les insurgés du château n'oseront pas tirer sur nous, dans la crainte de les atteindre, c'est moi qui vous en réponds.

Le général n'avait pas songé à cette barrière humaine ; il proféra un juron de joie féroce et tendit la main à Tokolo.

Le Polonais serra cette main. Ils étaient dignes de s'apprécier.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que la fusillade avait entièrement cessé.

Une heure après, tranquillement assis autour de leurs feux de bivac, Cosaques et grenadiers se reposaient de leurs fatigues, derrière cette palissade, aux poteaux de laquelle gémissaient quarante-cinq paysans, liés par le corps, les pieds et les poignets.

Des postes de surveillance, établis de distance en distance et protégés par le moyen ingénieux qu'avait fourni l'ancien ami de Narbut, veillaient à ce que personne ne sortit du château, soit pour fuir, soit pour délivrer les prisonniers.

La nuit s'écoula calme et paisible, et quand l'aube commença à blanchir, les artilleurs, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, firent avancer leurs canons, pour tirer, à coup sûr, à travers les poteaux vivants.

Cette idée, Mitved n'avait pas eu à la payer, elle était de lui, et pour jouir de son stratagème, il avait donné ordre de l'éveiller à la pointe du jour.

» M. le président met aux voix la proposition formulée par MM. Robert de Massy et René Brice. »

Chronique générale.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« M. Gambetta encourage en ce moment les pétitionnaires qui réclament la dissolution de l'Assemblée; demain il les défendra devant la Chambre. Veut-on savoir comment, au temps de sa dictature, il traitait les pétitionnaires qui demandaient la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée? Qu'on lise le document suivant, émané alors de son cabinet: il suffira pour montrer quel respect M. Gambetta, dans l'exercice du pouvoir, avait pour le droit de pétition et la souveraineté nationale.

Ministère de l'intérieur.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL.

« Tours, 16 octobre 1870.

Monsieur le préfet,

» Je vous transmets une pétition par laquelle un nombre assez considérable d'habitants de la Villemèche demandent la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée constituante.

» Plusieurs pétitions, conçues non-seulement dans le même sens, mais aussi dans des termes presque identiques, m'étant déjà parvenues du département de la Loire, il est permis de voir dans ce fait l'indice qu'une propagande concertée d'avance s'organise sur plusieurs points du territoire.

» Je vous prie de recueillir et de me signaler toutes les circonstances qui pourraient mettre sur la voie d'une tentative de cette nature, en recherchant la source exacte et les noms des promoteurs principaux de la pétition dont il s'agit.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Pour le directeur général chargé du département de l'intérieur, et par ordre,

Le directeur général adjoint,

G. MAZURE. »

» Voilà le cas que M. Gambetta faisait alors de la liberté de pétition qu'il invoque aujourd'hui contre l'Assemblée nationale. »

Dans quelques départements de l'Ouest, un contre-pétitionnement s'organise en opposition aux pétitions qui demandent la dissolution de l'Assemblée nationale.

Quelques députés de l'extrême-gauche, qui ont eu des entretiens avec M. Thiers, depuis la séance de samedi, assurent que le Président de la République leur aurait déclaré qu'il ne se trouvait nullement engagé par le discours du garde des sceaux.

C'est aussi naturellement le langage tenu par les feuilles radicales. Que M. Thiers dé-

savoue donc publiquement M. Dufaure, et la situation sera nette.

Des familiers de la présidence rapportent que M. Thiers paraît fort mécontent des appréciations opposées des journaux sur son discours à la commission des Trente.

Le Président comptait sur des éloges unanimes. C'est avec regret, disait-il avant-hier soir, que je vois dans ces « interprétations de mes paroles des symptômes sérieux de désaffection. »

Des radicaux du Midi ont pensé se venger de l'échec subi par leur parti dans la séance de samedi dernier en faisant imprimer et afficher à leurs frais le discours de M. Gambetta. Il est vrai que ces placards ont été enlevés presque aussitôt par les soins des autorités locales.

Quelques-uns des généraux mandés, il y a quelques jours, auprès du ministre de la guerre, et qui devaient retourner immédiatement au chef-lieu de leur commandement militaire, ont été retenus par M. Thiers, qui a désiré les entretenir personnellement.

La commission qui s'occupe de la réorganisation de l'armée, disent les *Débats*, discute en ce moment sur ce point de savoir si le programme d'examen déjà publié, en ce qui concerne le volontariat d'un an, n'est pas insuffisant.

Elle recherche également si la quotité de l'indemnité des volontaires, qui a été fixée à 1,500 fr., n'est pas trop élevée, et s'il ne serait pas préférable de réduire cette indemnité à 1,000 fr. Un certain nombre de membres de la commission sont d'avis que la loi de finances devrait, chaque année, indiquer la quotité de la prime du volontariat d'un an.

Le travail sur la nomination des préfets et sous-préfets, travail attendu depuis si longtemps, est en ce moment soumis à la signature de M. Thiers.

Nous croyons savoir que ces nominations paraîtront au *Journal officiel* très-prochainement.

M. THIERS ET LA BOURSE.

Après le discours de M. Dufaure, acclamé par la droite, la Bourse a monté de 60 centimes.

Après le discours de M. Thiers, approuvé par les radicaux, la Bourse a baissé de 55 centimes.

Nous demanderons une fois de plus quel est celui des deux grands partis de l'Assemblée qui inquiète les intérêts et nuit à la prospérité publique ?

Une députation de négociants exporta-

teurs a été reçue hier matin par M. le Président de la République.

Les membres de cette députation, qui ont été présentés à M. Thiers par M. Poyer-Quertier, venaient, dit le *Siècle*, exposer les vues du haut commerce sur la question des droits et des tarifs résultant de l'application des nouveaux traités de commerce.

A l'occasion de son entrée dans sa septième année, le prince Alphonse de Bourbon, fils de la reine Isabelle, a été invité à dîner par l'archiduc Rodolphe, héritier des trônes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême.

Don Alphonse a passé la journée au sein de la famille impériale de Habsbourg.

Les inondations ont causé de grands dommages en Belgique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La section de cavalerie de l'École militaire de Saint-Cyr est décidément supprimée.

Les officiers instructeurs de cavalerie de cette École ont déjà reçu leurs destinations dans divers régiments.

Les élèves qui opteront pour les armes à cheval iront, comme par le passé, suivre les cours de l'École de Saumur pendant deux ans.

On laissera environ trois cents chevaux à Saint-Cyr pour enseigner l'équitation à tous les jeunes gens destinés à l'infanterie aussi bien qu'à la cavalerie.

Les élèves de la section qui ont déjà fait une année d'étude à Saint-Cyr achèveront leurs cours à cette École, et la nouvelle mesure ne sera complète qu'à partir de l'année scolaire 1873-74.

On se rappelle que, dans le cours de la discussion qui a eu lieu le 27 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, il a été dit qu'un assez grand nombre de sous-officiers et soldats blessés ou amputés étaient obligés, pour vivre, en attendant leur pension de retraite, d'accepter la fraternelle hospitalité de leurs anciens camarades qui voulaient bien les admettre à l'ordinaire du corps.

Le ministre de la guerre s'est ému de ces allégations inexactes; les militaires blessés ne sont, en effet, dans un aucun cas, réduits à recourir à la charité publique ou privée. Ils ne peuvent, après leurs blessures, être rangés que dans deux catégories :

1^o Ceux qui, en attendant la liquidation de leur pension de retraite, restent au régiment où ils reçoivent toutes les prestations qui leur sont nécessaires.

2^o Ceux qui, sur leur demande, ont été renvoyés dans leurs foyers; ceux-ci ont reçu, dès le principe, une indemnité journalière de 0 fr. 80 c., récemment portée à 1 fr. 20 c.

ordre monstrueux; les malheureux paysans, percés de mille coups, poussaient des cris de douleur et de désespoir.

— Frappez, frappez toujours ! hurlait Mitved, en joignant l'exemple aux paroles, ce sont des traîtres !

Et quand les Russes, conduits par le Polonais Tokolo, qui avait reçu cent roubles, s'éloignèrent de Raklavice, ils ne laissèrent derrière eux que des ruines, et debout, autour de ces décombres carbonisés, quarante-cinq cadavres sanglants, déchiquetés, méconnaissables, mais debout et liés encore à la hideuse barrière.

Telle fut la première victoire des Moscovites, à la reprise de la campagne; leurs popes chantèrent des *Te Deum* dans les églises orthodoxes de l'empire, et les courtisans endossèrent leur livrée dorée, pour aller, en grande pompe, remercier le Dieu russe de la protection qu'il avait accordée, d'une manière si éclatante, à la vaillance des fidèles soldats de Sa Majesté impériale le tzar, souverain et père de la Pologne.

Le soir même de cette sanglante exécution,

Toutefois, dans un esprit de bienveillante sollicitude, le général de Cisse vient d'inviter les généraux commandant les divisions territoriales à rappeler aux autorités avec lesquelles il sont en rapport, qu'en adressant au ministère de la guerre des demandes de secours régulières et justifiées en faveur des militaires blessés indigents, non pourvus de pension, elles seront assurées d'être écoutées.

PERMIS DE CHASSE.

Dans sa séance de mercredi, l'Assemblée a voté un amendement de M. Bonnet qui ramène à 25 francs pour l'avenir les droits à payer pour l'obtention des permis de chasse.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS D'UN AN.

EXAMENS.

Conformément à la décision de M. le ministre de la guerre, en date du 14 décembre 1872, les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la Préfecture de Maine-et-Loire, en vue de leur admission au volontariat d'un an, commenceront le jeudi 26 décembre. Ils auront lieu à Angers, dans l'une des salles de la Préfecture, à neuf heures précises du matin.

Comme il est essentiel qu'aucune substitution de personnes ne puisse être effectuée, les jeunes gens inscrits auront soin de se munir de toutes les pièces propres à établir d'une manière complète leur identité, telles que livrets ou certificats contenant leur signalement. La lettre d'avis qui sera envoyée au candidat pourra recevoir ces renseignements et lui servir de carte d'admission.

Par mesure exceptionnelle, M. le ministre de la guerre a autorisé l'admission aux examens des jeunes gens qui se présenteront à la Préfecture, jusqu'au 24 décembre, avec les pièces réglementaires pour leur inscription.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1874. — REMPLACEMENTS.

Le conseil de révision de Maine-et-Loire se réunira hôtel de la Préfecture, à Angers, le samedi 21 décembre courant, à midi et demi, pour statuer sur les demandes de remplacements et de substitutions formées par des jeunes soldats de la classe de 1874.

Les dossiers des remplaçants devront être déposés à la Préfecture (division du secrétariat général), au plus tard la veille de la séance.

MISE EN ROUTE DES JEUNES SOLDATS DE LA CLASSE DE 1871.

Les opérations pour la mise en route des jeunes soldats de la classe de 1871 auront lieu, à Angers, les 26 et 27 décembre courant.

Les jeunes gens ont, en conséquence, été convoqués pour le jeudi 26 décembre, à dix heures du matin, caserne de l'Académie.

Nous apprenons que la révocation du maire de Nantes a été décidée en conseil des ministres.

Aux premiers coups de canon, pas un coup de fusil ne répondit; il était évident que les insurgés se laisseraient exterminer sans se défendre: l'Ours-Gris se frottait les mains.

Bientôt la lumière, en augmentant, permit de distinguer, à l'une des fenêtres, un drapeau noir, formé avec une écharpe.

La garnison demandait à se rendre.

— Les imbéciles, fit l'Ours-Gris, ils sont bons enfants d'épargner nos munitions; mais s'ils croient sauver leur vie, ils se trompent; nous allons rire.

Et il envoya un officier en parlementaire.

Le lieutenant, accompagné de trois hommes, avança jusqu'à l'ouverture, qui jadis avait été une porte, et dont les boulets avaient renversé la barricade.

Personne ne se présenta; il pénétra dans les ruines, elles étaient désertes; il revint à la porte et fit signe de l'épée.

Vingt grenadiers s'élançèrent au pas de course et escaladèrent les décombres, la baïonnette en avant.

— Fouillez partout ! commanda l'officier.

Les soldats se répandirent dans le château, sans découvrir autre chose que ces mots, tracés au charbon, sur les murs : Boze cos Polke! et au-dessous, écrits en lettres de sang : Chusco et César.

Enfin l'un d'eux, qui était descendu dans une cave, remonta en criant qu'il avait trouvé un souterrain.

Le lieutenant voulut l'explorer et s'aperçut qu'il aboutissait à un fourré très-épais, par lequel, ainsi qu'on le voyait aux branches écartées et nouvellement brisées, la bande entière des insurgés s'était échappée pendant la nuit.

Mitved attendait avec impatience le résultat de sa glorieuse victoire; quand il apprit l'évasion des assiégés, sa colère ne connut plus de bornes.

— Voici les traîtres ! rugit-il, en montrant les paysans, attachés aux pieux; ils paieront pour tous. Enfants, vengez vos camarades, assassinés par les rebelles !

Les Cosaques ne se firent pas répéter cet

trente mille Moscovites campaient à une demi-verste de la colline de Slonobska. Le lendemain, un épais nuage de fumée, sillonné par les éclairs incessants de la fusillade et du canon, s'abattait lourdement sur le camp où, avec la fureur du désespoir, quatre ou cinq mille héros polonais défendaient, contre les bataillons d'un pouvoir oppresseur et barbare, la cause sacrée de la religion et de la patrie.

La bataille dura trois jours, et déjà la Pologne comptait mille martyrs de plus, quand, accablé plutôt que vaincu, Langiévitich commença à reculer.

Que pouvait-il faire de plus ? Chacun de ses volontaires qui tombait faisait un vide que personne ne venait remplir, tandis que de nouveaux bataillons, arrivant à chaque heure, venaient se mettre en ligne à la place des bataillons russes anéantis.

(La suite au prochain numéro.)

Le gouvernement s'est enfin préoccupé de l'attitude de ce fonctionnaire à l'occasion des troubles provoqués par les radicaux lors du pèlerinage de Lourdes.

On annonce avec certitude le déplacement du préfet de la Loire-Inférieure. Il est envoyé dans la Haute-Garonne.

Le Journal officiel publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. le comte de Maillé, député de Maine-et-Loire :

« A Monsieur le directeur du Journal officiel.

» Monsieur,

» Je vous prie de vouloir bien insérer la note suivante. J'emprunte cette forme de publication parce que M. le président de l'Assemblée nationale n'a pas cru pouvoir m'autoriser à rentrer dans le débat d'avant-hier, à propos du procès-verbal.

» Pendant la séance de samedi, 4 décembre, M. Gambetta a dirigé contre l'armée de graves attaques : il a parlé de coups d'Etat, même de *pronunciamento*, mot étranger, heureusement inconnu à l'armée française. Dans la confusion de cette discussion, je n'ai pas saisi à qui pouvaient s'adresser ces attaques, mais quand j'ai lu le compte-rendu officiel, il m'a été impossible de ne pas reconnaître qu'elles s'adressaient à un de nos collègues actuellement absent de l'Assemblée. Je veux donc protester contre ces attaques.

» Je le fais parce que j'ai entre les mains la preuve que ces assertions n'ont aucun fondement.

» M. Gambetta l'a reconnu lui-même puisqu'il s'est empressé d'ajouter qu'il n'y croyait pas ; mais n'aurait-il pas été plus convenable de ne pas apporter à la tribune des insinuations auxquelles il n'ajoutait pas foi, surtout quand elles s'adressent à un collègue absent ?

» Agréé, etc.

Comte A. DE MAILLÉ,
Député de Maine-et-Loire.

16 décembre 1872.

Mgr l'évêque de Nantes vient d'adresser aux curés de son diocèse une lettre par laquelle il demande des prières pour la cessation de l'inondation, et fait appel à la charité en faveur des inondés.

Le vénérable prélat s'exprime ainsi :

« Quoi qu'en puissent dire nos incrédules et nos athées, nous croyons que le Dieu qui met un frein à la fureur des flots, ouvre aussi quelquefois les eaux de l'abîme, » pour châtier et avertir les peuples ; et si, malgré les folles promesses faites, il y a quinze ans, au nom de la science et de la toute-puissance humaine, que nous ne reverrions plus ces désastres, l'inondation nous submerge plus qu'à cette époque, nous nous croyons bien inspirés de recourir à Dieu et de réclamer sa pitié.

» Nous nous unissons donc dans la prière pour supplier le Seigneur d'arrêter son bras et de détourner de nous les malheurs de tout genre pour nos intérêts et nos personnes, qui peuvent être la suite de cette submersion prolongée.

» Mais comme la prière ne suffit pas dans de telles circonstances, puisque les maux et les besoins sont extrêmes, nous provoquerons l'aumône, afin de pourvoir du moins dans notre cité, sinon dans le diocèse, aux nécessités pressantes de nos frères. »

Mercredi soir, vers onze heures, une tentative d'assassinat a eu lieu, place du Grand-Marché, à Tours, dans les circonstances suivantes :

Vers cinq heures de l'après-midi, un jeune homme de 16 ans, dont nous croyons devoir taire le nom, quittait la maison paternelle en proférant des menaces de mort contre son père qui lui avait refusé de l'argent qu'il venait lui demander le pistolet à la main. Il sortit sans exécuter sa menace.

En rentrant à onze heures du soir il recommença à faire du bruit. Le père était encore sous l'impression de la menace qui lui avait été faite. Il s'avança alors armé d'un fusil vers son fils et fit feu à bout portant. Heureusement la capsule seule partit. Le jeune homme a été arrêté.

(Union libérale.)

Le nommé Michaut a été arrêté à Saint-Pierre-des-Corps pour avoir volé, le 16, 250 bouteilles de vin, estimées 500 fr., chez M. Massoteau, propriétaire à Lus-sault.

On nous signale une recrudescence marquée de hausse dans le prix des charbons de bois, par suite de la pénurie qui recommence à se produire sur le marché.

Un honorable négociant, dont la compétence fait autorité, explique cette crise par les trois causes suivantes :

1° Reprise de bon nombre de forges, qui ont fait des achats considérables de ce combustible ;

2° Suspension forcée des cuissons dans un grand nombre de localités, par suite des pluies diluviennes ;

3° Absences de stock, en raison de l'habitude du commerce parisien de vendre chaque jour tous les arrivages en gare, sans rien emmagasiner.

De nombreuses réclamations ont été adressées depuis un an au sujet des réquisitions de chevaux et voitures faites par l'armée française dans le courant de la dernière guerre.

L'extrait suivant d'une lettre du ministre de la guerre à un préfet, dit un journal d'Orléans, sera lu avec intérêt par ceux de nos concitoyens que cette question pourrait encore concerner :

« En appelant mon attention sur la situation pénible qui résulte pour les intéressés des retards apportés jusqu'à présent au règlement de ces créances, vous exprimez le regret qu'il n'ait pu encore être donné satisfaction aux réclamants.

» Je dois vous faire observer que la première commission chargée du travail préparatoire de liquidation active ce travail autant qu'il est possible, mais qu'elle se trouve en présence d'une quantité considérable de réclamations et doit équitablement donner une égale satisfaction à tous les droits. »

On sait que le Conseil général de la Vienne a été convoqué en session extraordinaire. Voici quelques extraits du rapport fait par le préfet dans la séance de lundi :

« Dans sa session dernière, le Conseil général de la Vienne, après avoir longuement étudié l'importante question des chemins de fer d'intérêt local, admettait en principe la création de quatre lignes, formant en dehors de celle de Poitiers à Saumur, un réseau d'environ 300 kilomètres, et entraînant une dépense totale de 4 millions 600 mille 500 francs, à raison de 5,335 francs de subvention par kilomètre.

» Mais, en même temps qu'il arrêta le classement immédiat et définitif des chemins de fer d'intérêt local des quatre lignes dont il s'agit, le Conseil général décidait qu'aucune concession ne serait faite avant le 4^{er} décembre 1872, afin de donner aux concessionnaires le temps de produire leurs études, de préciser et de garantir leurs propositions ; et il était en outre entendu qu'après l'expiration de ce délai, le Conseil général serait convoqué en session extraordinaire pour examiner les propositions introduites et prononcer sur les différentes demandes de concession.

» C'est en conformité de cette résolution, et aussi par suite du renvoi que j'ai cru devoir faire à l'Assemblée départementale de la demande formée par la compagnie de Poitiers-Saumur, de modifier la direction primitive imposée à ce chemin par la convention du 15 mars 1870, qu'est intervenu le décret de convocation en date du 6 décembre que je viens de déposer sur le bureau....

» Au mois d'août dernier j'ai été saisi, par la compagnie du chemin de fer de Poitiers-Saumur, d'une demande tendant à obtenir l'autorisation de s'embrancher à ou près Arçay, au lieu de s'embrancher à ou près Loudun, sur la ligne de Bressuire à Tours.

» J'ai prescrit immédiatement une enquête sur la modification proposée ; ainsi qu'il était facile de s'y attendre, les localités desservies par le projet primitif en ont avec instance réclamé le maintien ; 40 communes contre 8 ont pris des délibérations en ce sens ; et la commission chargée de donner son avis sur les résultats de l'enquête, en n'adoptant la direction nouvelle qu'à une seule voix de majorité, déclarait que si la

compagnie de la Vendée eût laissé le choix libre entre les deux directions, elle eût été unanime à maintenir la première.

» C'est en cet état que l'affaire me fut renvoyée. Elle ne me parut pas sans délicatesse, et pour éclairer ma décision, je m'empressai d'interroger M. l'ingénieur en chef du contrôle. Son rapport, que vous trouverez au dossier, exprimait l'avis que la modification projetée ne pouvait être accueillie qu'après approbation du Conseil général.

» Mes réflexions personnelles m'ayant conduit aux mêmes conclusions, je pris, à la date du 14 novembre, un arrêté renvoyant l'affaire à votre examen.

» (Suit la teneur de cet arrêté.)

» Je n'ai point à m'appesantir sur les motifs invoqués dans cet arrêté. Tout ce que je veux dire, c'est qu'en présence de la convention de 1870, des graves intérêts en jeu, de l'émotion soulevée en sens contraire par les deux projets, de la faible majorité de la commission d'enquête et des conclusions si nettes de l'ingénieur en chef du contrôle, je n'ai pas voulu prendre seul la responsabilité de la décision à intervenir, et qu'il m'a paru plus conforme à l'esprit de la loi d'août 1871, plus déferent pour votre autorité, et plus efficace en même temps pour la pacification des esprits, de remettre la cause à votre sagesse.

» Je prie donc le Conseil général de vouloir bien examiner le dossier que j'ai l'honneur de lui soumettre et de prendre la décision qui lui paraîtra sauvegarder le mieux l'intérêt des populations de l'arrondissement de Loudun. »

A l'approche du jour de l'an, il peut être utile de rappeler au public quelques dispositions des lois postales.

A cet effet, M. le directeur des postes nous adresse l'avis suivant, que nous nous empressons de publier.

AVIS AU PUBLIC.

Billets de banque, matières d'or ou d'argent.

La loi du 4 juin 1859 défend l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des postes.

Elle interdit également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées.

De nombreuses contraventions à ces dispositions sont cependant journellement commises, surtout depuis l'émission des coupures des billets de banque de 5 fr., autorisée par la loi des 29-31 décembre dernier.

Il est rappelé au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 fr., aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, précitée.

Cartes de visite.

Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner lieu à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 40 grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes ; la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.)

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte ; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe couverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement. (Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.)

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend

son auteur passible d'une amende de 150 à 300 fr. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)

Les photographies-cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

Le Directeur général des postes, député,
G. RAMPONT.

Faits divers.

Les trains de marchandises des lignes du Midi et de Lyon-Méditerranée ont apporté, ces jours-ci, à Paris, un stock de 30,000 caisses d'oranges pour l'approvisionnement de la vente aux fêtes de Noël et du premier jour de l'an. Chaque caisse renfermant 200 de ces fruits, c'est un total de 6 millions d'oranges qui peuvent être livrés aujourd'hui au public.

Ajoutons que cet arrivage va être suivi de plusieurs autres aussi considérables, tous les jours, jusqu'à la fin du mois.

La vente des oranges pendant les fêtes de la Noël et du premier jour de l'an, à Paris, est évaluée, en moyenne, à quatre millions cinq cent mille francs environ. »

Un homme politique qui connaît le proverbe : l'homme absurde est celui qui ne change jamais, a fait baptiser son fils hier et lui a donné les noms suivants : Henri-Louis-Philippe-Napoléon-Adolphe-Léon.

Tout le monde connaît ce dicton : Pour un point, Martin perdit son âne ; mais beaucoup de personnes n'en connaissent pas l'origine. La voici :

Le supérieur de l'abbaye d'Asello avait donné l'ordre de graver sur le frontispice de l'établissement le vers latin suivant :

Porta patens esto. Nulli claudaris honesto,

(Porte, sois ouverte, ne sois fermée à aucun honnête homme.)

Le graveur, sans ou avec intention, transposa le point et mit :

Porta patens esto nulli. Claudaris honesto,

ce qui changeait entièrement le sens et voulait dire :

Porte, ne sois ouverte pour personne, sois fermée même pour l'honnête homme.

Le Pape, alors en tournée, fut tellement scandalisé de cette inscription anti-chrétienne, qu'il enleva au supérieur, qui se nommait Martin, son abbaye d'Asello. On dit alors :

Ab unum punctum, caruit Martinus Asello.

(A cause d'un point, Martin perdit Asello. Et comme Asello, en patois italien, signifie aussi petit âne, ânon, l'on ne tarda pas à dire :

Pour un point, à cause d'un point, Martin perdit son âne.

Dernières Nouvelles.

De nombreux députés du centre droit et même de la droite se rendent depuis quelques jours aux réceptions de la présidence. On y remarquait hier la présence de M. Saint-Marc Girardin.

Le duc d'Audiffret-Pasquier est allé lundi à la présidence après la séance de la commission des Trente et a eu un nouvel entretien très-amical avec le Président de la République.

Les derniers votes de l'Assemblée paraissent avoir notablement refroidi l'ardeur des pétitionnements dissolutionnistes.

Les assertions de quelques journaux au sujet d'une prétendue lettre de M. Calmon qui aurait encouragé le pétitionnement dissolutionniste à Cherbourg ne sont pas fondées.

La commission d'initiative a pris en considération la proposition relative à la révision des tarifs des greffiers de justice de paix.

On a examiné la question de savoir s'il fallait entendre la garde des sceaux avant de prendre une décision.

La commission a jugé que c'était inutile, et que la garde des sceaux serait plus utilement entendu plus tard par la commission spéciale qui pourra être nommée.

M. Vidal a été élu rapporteur.

L'empereur Guillaume, cédant aux désirs de M. de Bismark, le relève du poste de président du ministère prussien.

M. de Bismark reste chancelier de l'empire d'Allemagne et ministre des affaires étrangères.

La démission du prince de Bismark a produit une grande sensation à Berlin; mais on pense dans cette ville que cette retraite partielle n'est que provisoire, vu que le chancelier de l'empire ne saurait rester longtemps distinct du président du conseil des ministres de Prusse.

En attendant, on parle de la prochaine nomination d'un cabinet homogène, qui serait présidé par le comte Eulenburg. Le comte Roon préside provisoirement le cabinet comme étant le membre le plus âgé.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Si tant de Français ignorent l'histoire de leurs pays, c'est que la plupart des auteurs l'ont enseignée, les uns avec trop de porlixité, les autres avec trop de sécheresse. Dans leur *Histoire de France illustrée*, en deux volumes, MM. Bordier et Charton ont cherché à

éviter ce défaut en citant presque toujours les chroniqueurs, les mémoires contemporains, et en éclairant le texte par un très-grand nombre de gravures fidèlement copiées sur les monuments de l'art, système qui est également suivi dans le *Magasin pittoresque* et les *Voyageurs anciens et modernes*.

ARPEMENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

M. CASAS, professeur de piano, rue Saint-Nicolas, 72, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Georges (I.-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je

n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ercrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDARD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 45	»	10	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	842 50	»	17 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., t25 fr. p. j. nov.	635	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	76	»	»	»	»	»	»	420	11 25	»	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	960	»	5
Emprunt 1872	86 80	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	390	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	196 25	»	12 75	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	505	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	389	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	831 25	1 25	»
— 1865, 4 %	435	»	5	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	592 50	2 50	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	1 25	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	980	7 50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 25	»	75	»	»	»	»	Nord, jouissance octob.	818 75	»	»
libéré	»	»	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octob.	503 50	2 50	»
Banque de France, j. juillet.	4350	»	10	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	613 75	»	3 75	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	695	7 50	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	495	»	5	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	72	»	75
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»
								C. gén. Transatlantique, j. juillet.	385	»	»
								Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	3 75	»
								Crédit mobilier esp., j. juillet.	495	»	»
								Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
								OBLIGATIONS.			
								Orléans	277	»	»
								Paris-Lyon-Méditerranée	275	»	»
								Est	266	»	»
								Nord	287 50	»	»
								Ouest	275	»	»
								Midi	277	»	»
								Deux-Charentes	248	»	»
								Vendée	240	»	»

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	—	(s'arrête à Angers).
9	—	02	—	—	—	omnibus.
1	—	38	—	—	—	soir, —
4	—	13	—	—	—	express.
7	—	27	—	—	—	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	9	—	20	—	—	omnibus.
8	—	50	—	—	—	express.
12	—	38	—	—	—	soir, omnibus.
4	—	44	—	—	—	—
10	—	30	—	—	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

La vente, après faillite, de MM. de Fos, anciens banquiers à Saumur, continuera tous les jours, à midi. Demain dimanche 22 décembre 1872, on vendra les vins, eaux-de-vie, et continuation du mobilier.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UN DES PLUS GRANDS MAGASINS DE LA VILLE
Situé rue du Puits-Neuf, 29,

A SAUMUR.

S'adresser à M. JAGOT, qui jusque au 30 décembre, liquide ses marchandises à 40 pour 0/0 de perte.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

UNE MAISON

Avec cour, grande écurie et remise.

Située à Saumur, rue des Payens, occupée par M. Palustre de Montifaut.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

ON DEMANDE un valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

Étrennes pour 1873.
40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 7 vol.
Prix de chaque volume broché 2 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.